



travail de 5h à 6h du matin et majoration

Par **akira592**, le **05/03/2025 à 06:46**

bonjour, je travaille du matin de 5h à 13h, je voulais savoir si la 1ère heure (de 5h à 6h) doit être obligatoirement majorée. je travaille dans le privé. merci de vos réponses

Par **Henriri**, le **05/03/2025 à 09:34**

Hello !
Je suppose que vous pensez "travail de nuit" (sinon pourquoi envisagez-vous cette majoration ?). La tranche horaire 5h-6h ne fait pas partie de la période d'au moins neuf heures consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et 5 heures considérée comme étant du travail de nuit par l'art L3122-2 du code du travail.
Votre entreprise a-t-elle un accord collectif "travail de nuit" ?
A+

Par **akira592**, le **05/03/2025 à 17:11**

merci pour votre réponse. si je comprends bien, il faut travailler 9h et que ces 9h soient comprises dans la période entre 00h et 5h ?

Par **AlainD67**, le **10/03/2025 à 13:32**

Bonjour,
Non il ne faut pas travailler pendant neuf heures, c'est la période de nuit qui s'étend sur neuf heures.
Voilà ce que dit L3122-2 :
"Tout travail effectué au"

cours d'une période rnd'au moins neuf heures consécutives comprenant l'intervalle entre minuit rnet 5 heures est considéré comme du travail de nuit.rnrnLa période de travail de nuit commence au plus tôt à 21 heures et s'achève au plus tard à 7 heures.rnrn[/quote]rnPouvez vous préciser de quelle convention collective vous dépendez ?rnrnVoyez aussi avec vos représentants du personnel s'il existe un accord sur le travail de nuit dans votre entreprise.rnrn